

Bordereau de signature

ARR2019_0096



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/06/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/06/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-06-03)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

ARRETÉ

OBJET: DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX RELATIVE A UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC ACCORDÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ÉTAT / AT N°077.337.19.00005, PORTANT SUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU CINÉMA DE LA FERME DU BUISSON, SIS ALLÉE DE LA FERME FRANCE A NOISIEL.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU la demande d'autorisation de travaux n° AT 077.337.19.00005, sollicitée le 20 mars 2019, par la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, représentée par Monsieur Paul MIGUEL, domiciliée 5 place de l'Arche Guédon à Torcy (77200), afin d'assurer la conformité sécurité dans le cadre de travaux d'aménagement, sis allée de la Ferme à Noisiel (77186),

VU l'avis favorable, pour la réalisation des travaux, assorti de prescriptions de la Commission d'arrondissement de Torcy pour la sécurité en séance du 15 mai 2019,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux susvisée sont **accordés**.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est assortie des prescriptions énoncées ci-après.

ARTICLE 3 : Les prescriptions émises par la Commission d'arrondissement de Torcy pour la sécurité dans l'avis ci-joint devront être strictement respectées.



VILLE DE NOISIEL

0096

Suite de l'arrêté N°2019_

portant sur la demande d'autorisation relative à un établissement recevant du public, sis allée de la Ferme à Noisiel (77186).

ARTICLE 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Demandeur,
- La Commission d'arrondissement de Torcy pour la sécurité,
- La Direction Départementale des Territoires,
- Service Urbanisme.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Noisiel, le 24 MAI 2019

Le Maire



Mathieu VISKOVIC

Transmis au représentant de l'Etat le	03 JUIN 2019
Affiché en Mairie le	03 JUIN 2019
Publié au Recueil des Actes Administratifs le	03 JUIN 2019
Notifié le	03 JUIN 2019

2/2

